

Communiqué de presse

Loire
Atlantique

Cabinet du président

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

Contacts presse :

- Faustine Heugues : 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice : 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45

Le 25 janvier 2016

Le président du Département avait appelé au démarrage du chantier dès février

Philippe Grosvalet : « Je demande que le calendrier des travaux de l'aéroport soit rendu public »

Philippe Grosvalet, président du Département de Loire-Atlantique, réaffirme son souhait d'un début au plus vite des travaux du futur aéroport :

« Le jugement rendu ce lundi par le tribunal du grande instance de Nantes rejette une nouvelle fois un recours déposé par les opposants à l'aéroport du Grand Ouest. Comme je n'ai de cesse de le rappeler, rien ne s'oppose au début des travaux de ce projet important pour le développement et l'avenir du Grand Ouest.

Au début du mois, j'avais demandé au Président de la République d'engager le chantier dès le mois de février. Je souhaite aujourd'hui que le calendrier des travaux soit rendu public dans les meilleurs délais. J'attends également de l'Etat qu'il communique les modalités qui seront mises en œuvre pour démarrer le volet opérationnel de ce chantier tant attendu.

Comme je l'avais fait à l'hiver 2014, je lance un appel en faveur de l'apaisement : aucun projet ne peut être bâti sur la violence. J'appelle donc chacun à prendre ses responsabilités pour faire respecter l'Etat de droit. Les personnes concernées par le délibéré de ce jour doivent prendre acte du jugement. Je demande également aux organisations démocratiques de ne soutenir, ni encourager aucune action visant à enfreindre les lois de la République. Dans un moment aussi grave, leur réaction sera regardée et se doit d'être exemplaire.

Une nouvelle fois, j'en appelle au préfet pour que, sans délai, la sécurité, la tranquillité publique et la liberté de circuler soient rétablies dans les communes voisines de la Zone d'aménagement différée (ZAD). Les riverains comme tous nos concitoyens, favorables ou non à l'aéroport, doivent être protégés. Tout doit être mis en œuvre par l'Etat pour que cessent les exactions et actions illégales qui n'ont que trop duré. »

Philippe Grosvalet,
président du Département de Loire-Atlantique